

No 141 Assemblée communale ordinaire du 17 décembre 2025

20h00 Halle polyvalente

Ordre du jour

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière Assemblée.
2. Discuter et voter une dépense de Fr. 50'000.- sous réserve de subvention pour l'avant-projet du remaniement parcellaire de Movelier et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds.
3. Discuter et voter les taxes communales, la quotité d'impôts et le budget 2026.
4. Divers et imprévus.

L'Assemblée communale de ce jour a été convoquée par la voie du Journal officiel de la République et Canton du Jura no 43 du 4 décembre 2025. Elle a été affichée selon la coutume et distribuée par un tous-ménages le 3 décembre 2025. Elle est présidée par Maurice Brêchet, président des Assemblées. Le protocole est tenu par Jocelyne Broquet Turberg, secrétaire communale.

Deux personnes sont désignées scrutateurs.

72 ayants droit sont présents.

Ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tacitement

Tractandum 1

Discuter et voter le procès-verbal de la dernière Assemblée communale.

Il n'y a pas de remarque concernant le PV. Celui-ci est accepté tacitement avec remerciements à la Secrétaire.

Tractandum 2

Discuter et voter une dépense de Fr. 50'000.- sous réserve de subvention pour l'avant-projet du remaniement parcellaire de Movelier et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds.

Pedro Gonzalez, conseiller communal, note qu'aujourd'hui, avec le remaniement parcellaire, nous avons l'opportunité de faire avancer notre commune avec un projet porteur de sens et d'avenir. Ce projet répond aux besoins concrets de notre territoire, tout en respectant nos valeurs et nos engagements. Les agriculteurs, acteurs essentiels de notre tissu local, y sont favorables à la majorité. Leur soutien témoigne de la pertinence du projet pour notre économie rurale et notre environnement. La commission bourgeoise et le conseil communal sont favorables au projet. Pedro Gonzalez nous présente M. Ciochi, du service de l'économie rurale qui va détailler le processus et les enjeux de l'avant-projet.

L'entrée en matière est acceptée.

M. Ciochi du service de l'économie rurale (ECR) excuse M. Jean-Paul Lachat qui devait normalement être là ce soir mais vient d'être nommé Ministre. Il nous présente un power point (mis en annexe) pour nous expliquer le processus d'un remaniement parcellaire et de son avant-projet. M. Ciochi nous explique que sur les Fr. 50'000.- de l'avant-projet le canton et la confédération pourront subventionner à 63%. Movelier est un des derniers villages qui n'a pas fait son remaniement. Les propriétaires privés auront des frais moyens d'environ Fr. 1'200.- à 1'700.-/ha selon les avantages acquis, ces chiffres sont aussi prévus pour la bourgeoisie. Au niveau de la commune, elle doit participer à hauteur de min. 7,5%. Il devrait y avoir moins de chemins ruraux après le remaniement.

Maurice Bréchet remercie M. Ciocchi et demande qui est le bénéficiaire pour les Fr 50'000.- brut de ce soir, à qui la commune paiera ces Fr. 50'000.-. M. Ciocchi répond que c'est un bureau technique. C'est lui qui aura les Fr. 50'000.- qui seront subventionnés à 63%.

Un habitant demande si la commune a les moyens de se payer ça. Phillipe Kunz, maire, note que nous avons 63% de subventions pour l'avant-projet. La Commune aura les moyens. Si ce soir ce tractanda passe le montant sera passé dans le budget 2026 dans le compte de fonctionnement, c'est-à-dire qu'on ne fera pas d'emprunt.

Une habitante note que pour la commune pour le montant final ça fait env. Fr. 412'000.- pour la commune sur 5 à 6 millions. Elle demande si avec tous les projets en cours qui traînent depuis un certain temps la commune peut se le permettre. M. Ciocchi répond qu'il faut prendre un peu plus de hauteur et avoir une vision sur les 30 prochaines années. Sans le remaniement parcellaire la commune devra refaire ses chemins, ce qui engendrera des frais. Il note que dans les 30 prochaines années tous les chemins devront être fait et ça va coûter plus cher qu'un remaniement. L'avant-projet est fait pour fixer les frais. Cette habitante relève que si on enlève déjà 20% des chemins que le remaniement ne fera plus, il en reste 80%. M. Ciocchi note qu'il n'a pas dit que 20% n'allaient pas être refait il note qu'il a dit qu'il y a 20% des chemins qui allaient disparaître, il y aura moins de chemins à entretenir. Est-ce que ces chemins ne vont pas coûter plus cher à la commune de les refaire que de les faire passer dans le remaniement ? L'habitante note que ces chemins ne devront pas forcément tous être refaits et que certains ont déjà été refaits et ont été financés partiellement par d'autres moyens que le canton. Elle note aussi qu'il y a un PAL à finir et un chauffage à distance en projet. M. Ciocchi note que le PAL c'est un bureau technique qui fait le plan d'aménagement local ; à ce jour la grande partie de la dépense communale est certainement payée. Ce qui est intéressant est de savoir combien la commune va effectivement payer sur les 5 à 6 millions. Après l'avant-projet on aura toutes les informations. L'habitante note que ça pourra passer de Fr. 800.- à Fr. 2000.- par hectare pour les propriétaires fonciers. M. Ciocchi répond que ça dépend de ce que le propriétaire veut. S'il veut que ça reste comme il a envie, il faut qu'il le dise à la commission.

Un citoyen félicite M. Ciocchi pour sa présentation. Il est un peu moins content car il aurait bien voulu savoir sur un tableau le prix de la dette par habitants par rapport aux projets que la commune a. M. Ciocchi répond qu'aujourd'hui ce n'est que l'avant-projet qui est discuté. M. Ciocchi note qu'aujourd'hui la commune se prononce sur les Fr. 20'000.- restants après les subventions. Après le projet d'aujourd'hui on saura la suite. Le citoyen note qu'il aimerait une réponse du conseil, il demande un complément de la présentation ou une statique car ça fait déjà plusieurs années qu'on navigue à vue, qu'on vote Fr. 50'000.- là, Fr. 50'000.- ici, et il n'y a rien de concret. Il demande pourquoi pour une énième votation de l'avant-projet on arrive devant un fait accompli où on doit apprendre des choses par une tierce personne. Il note que ça le sidère. Il n'y a pas de réaction.

Un habitant se pose la question si on ne chevauche pas le remaniement sur le PAL. Il trouve qu'on n'est pas informé et qu'on doit tout à coup décider d'une dépense de Fr. 50'000.-. Il note qu'il faudrait finir le PAL et pousser ce remaniement. M. Ciocchi répond que le Pal doit idéalement être fait avant le remaniement parcellaire. Il note que l'avant-projet du remaniement durera 1,5 à 2 ans maximum. Pour Movelier c'est quasiment le timing parfait.

Une habitante demande ce que la bourgeoisie devra payer. M. Ciocchi répond qu'aujourd'hui on ne peut pas dire de chiffres précis La bourgeoisie est considérée comme propriétaire. Elle aimerait savoir le nombre d'hectare de la bourgeoisie. Personne ne sait dans l'immédiat. M. Ciocchi note qu'une chose importante avant de faire l'assemblée constitutive, la commune et la bourgeoisie doivent passer en assemblée les crédits, s'ils ne passent pas en assemblée tout tombe à l'eau. Une personne demande à Philippe Kunz quelle est l'ambiance du milieu agricole. Philippe Kunz note que la commune a reçu un courrier et sur 6 agriculteurs, 4 sont favorables et 2 autres n'ont pas signé. Un habitant

note qu'après il va voter non sans s'opposer à un remaniement futur. Il trouve qu'il faudrait un peu laisser plus de temps pour réfléchir à ce dossier, car il y a le PAL, le CAD, etc. Il trouve qu'il faudrait laisser plus de temps au gens pour ruminer ce projet. Une habitante est du même avis, agricultrice qui n'a pas signé la lettre.

Un citoyen s'adresse à son nom et au nom de personnes qui ne sont pas venues ce soir car elles n'osent pas venir voter à main-levée devant tout le village de peur que ça attise les tensions. Ce qui lui pose problème est la procédure à main-levée. Il présente sa requête à son nom : si à titre exceptionnel il serait possible après réflexion de voter à bulletin secret ce qui nous permettrait comme l'a dit une personne d'avoir un peu plus de temps. Maurice Brêchet note que l'art. 23 du règlement d'organisation dit ceci : il est voté au scrutin ouvert (à mains levées ou par assis et levé), à moins que le dixième des ayants droit présents à l'assemblée ne demande le scrutin secret. Le citoyen est d'accord. Maurice Brêchet note qu'il va continuer avec les questions avant de passer à l'amendement demandé par Le citoyen.

Une personne rejoint totalement les 3 autres citoyens, il trouve qu'il y a trop de choses en projet comme le PAL, il va voter non aussi sans être forcément contre le remaniement. Il demande à M. Ciocchi qui a dit qu'Ederswiler arrivait bientôt à terme de son remaniement; au point de vue du coût, la différence des chiffres qui était prévus et des chiffres qui sont maintenant connus. M. Ciocchi répond qu'Ederswiler a économisé Fr. 250'000.-.

Un citoyen demande si par rapport à l'aspect du timing et de ce délai qu'il y avait au niveau du PAL. Maintenant au niveau du remaniement est-ce qu'il y a une obligation légale pour un délai. M. Ciocchi répond que non il n'y a aucun délai. Le citoyen note que le PAL est obligatoire. M. Ciocchi répond que le remaniement est un outil de travail et qu'il n'est pas là pour nous imposer quelque chose. Il est là pour installer un outil de travail qui sera dans l'intérêt de la commune. Ce qui est projeté ce soir est juste une proposition : Un habitant note qu'avec le PAL, il y a eu une séance d'information sans devoir voter et ici c'est la 1^{ère} fois pour le remaniement qu'on a une information si complète, il aimerait qu'il puisse digérer ce projet avant de voter. M. Ciocchi note qu'il n'est pas là pour obliger de voter, il y avait déjà eu une rencontre mais pas avec toute la population. Un citoyen demande si l'étude préalable peut être faite et ensuite attendre ou ça doit s'enchaîner de suite. M. Ciocchi note que l'avant-projet est fait pour aplanir les informations. C'est tout à fait possible de faire les choses à notre rythme. Il note que ce qui va être voté ce soir, c'est pour étudier le dossier et en faire ressortir certains points.

Une personne note il y a une année et demie il y a eu une séance concernant une conduite d'eau qui va à la Réselle. Il demande si elle serait dans le remaniement. M. Ciocchi note qu'elle pourra être dedans ou pas car pour le moment Movelier et Ederswiler ne sont pas raccordés. L'interconnexion en eau est subventionnée par le canton à 30% et si à l'intérieur de la conduite il y a de l'eau à vocation agricole ça soulève de l'argent fédéral. Soit on attend mais vu le nombre de fuite qui frôle les Fr. 35 '000.- par année c'est un peu cher, soit on fait les travaux tout de suite et on trouve d'autres manières de subvention à travers le PGA. Il y a l'intérêt d'interconnexion pour que la conduite descende sur Ederswiler et desserve les fermes avec une subvention de 70%. La personne demande si ce serait fait dans le cadre du remaniement il y aurait plus de subvention. M. Ciocchi répond que oui, certainement un petit peu. Une habitante note qu'il y a 7 ans M. Simonin n'était venu voir que les paysans c'est pour cela que les citoyens n'ont pas d'informations.

Un citoyen demande si les forêts sont prises ensemble avec les champs ou est-ce que c'est séparé par exemple dans le secteur « Envers de la Combe ». M. Ciocchi note que pour le moment ils sont gardés dedans mais l'intention est d'avoir le moins de forêt possible. Un habitant aimerait savoir s'il aura accès à sa parcelle en forêt. M. Ciocchi répond que oui, il laisserait faire le débardage et le stockage.

Il n'y a plus de question.

La votation pour décider le bulletin secret se fait. Après vote à main-levée, il y a 24 personnes qui demandent le bulletin secret, donc le vote à bulletins secrets est accepté vu qu'il ne fallait que 8 personnes pour le décider.

Le matériel de vote est distribué et ensuite ramassé, les bulletins sont comptés par les scrutateurs renforcés par l'employé communal sous la supervision de M. Maurice Brêchet.

Après vote à bulletins secrets, la dépense de Fr. 50'000.- sous réserve de subvention pour l'avant-projet du remaniement parcellaire de Movelier et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds est accepté par 36 voix pour, 33 voix contre et 3 blancs.

Tractandum 3

Discuter et voter les taxes communales, la quotité d'impôts et le budget 2026.

Philippe Kunz, maire, note que les comptes communaux font ressortir un déficit du compte global de Fr. 25'354.77. Les comptes bourgeois, eux, enregistrent un bénéfice de compte global Fr. 1'780.00. Il note que la quotité d'impôts et les taxes communales sont inchangées.

L'entrée en matière est acceptée.

Stéphanie Lepore, caissière, note que les comptes communaux font ressortir un déficit de Fr. 25'354.77. Les comptes bourgeois, eux, enregistrent un bénéfice de Fr. 1'780.00. Le compte général de la Commune fait ressortir un bénéfice de Fr. 52'385.23, la clôture des financements spéciaux un déficit de Fr. 77'740.00. Le traitement des eaux fait ressortir un déficit de 48'330.00 et l'alimentation en eau un déficit de Fr. 37'070.00 alors que la gestion des déchets fait ressortir un bénéfice de Fr. 7'660.00. Elle présente plus en détail les budgets prévus à l'aide d'un PowerPoint. Ces derniers sont à disposition sur le site internet de la commune.

Un habitant demande pourquoi RFJ a donné le chiffre de Fr. 52'385.-. La caissière répond que si on enlève le compte de financements spéciaux on arrive à ce chiffre. Ils prennent en compte le compte général et pas le compte global. L'habitant note que nous avons seulement Fr. 25'354.77 de déficit mais que nous avons Fr. 100'000.- de plus de péréquation financière. Il relève que le canton du Jura reçoit 40 millions d'impôts des frontaliers, il demande combien est rétrocédé à la commune. La caissière ne peut pas le dire comme cela. Maurice Brêchet note qu'il se souvient d'environ Fr. 20'000.- il y a 1-2 ans en arrière.

Il n'y a plus de question.

Après vote à main levée, l'Assemblée approuve les taxes communales, la quotité d'impôts et le budget 2026 par 64 voix pour et pas d'opposition.

Tractandum 4

Divers et imprévus.

Philippe Kunz note que :

L'éco-point est en service au milieu du village depuis environ 15 jours, comme toute nouveauté, un temps d'adaptation pour la population est normal.

L'interconnexion en eau potable des communes du Haut-Plateau suit son calendrier, un syndicat des eaux du Haut-Plateau est à l'étude, tous les conseils communaux de l'interconnexion sont favorables.

Le PAL accuse un certain retard par rapport à son calendrier, le dossier étant particulièrement complexe car nous devons dézoner 8ha de zone habitable en zone verte ou remettre en zone agricole. En février 2026, un examen préalable aura lieu. Après un dépôt public de 30 jours, les oppositions

seront traitées. L'adoption par l'assemblée communale se fera cet automne et pour finir l'approbation par le département cantonal de l'environnement aura lieu en hiver 2026.

Concernant le chauffage à distance, actuellement nous recherchons des fonds. Un business plan a été réalisé en français et en allemand, nous les retrouvons prochainement sur le site de la commune.

Philippe Kunz remercie tous les employés communaux pour leur excellent travail. Merci à la secrétaire Jocelyne Broquet Turberg, la caissière Stéphanie Lepore, la concierge Marion Crevoiserat, l'employé communal Richard Chèvre et tous les conseillères et conseillers : Nicole, Lucie, Tristan et Pedro. Il souhaite à tous de bonnes Fêtes de fin d'année et que 2026 soit source de paix, de joie et de bonheur.

Un habitant trouve que l'Ecopoint est bien. Il demande qui s'occupe de vider les bennes. Pedro Gonzalez répond que c'est le SEOD qui s'en occupe, les bennes ne nous appartiennent pas. Un citoyen se demande si les bennes ne peuvent pas être installées sur la bande herbeuse au fond de la place. Pedro Gonzalez répond que c'est le SEOD qui a décidé de la place car ils devaient pouvoir vider les bennes avec les camions.

Une citoyenne demande pourquoi le sagex est au syndicat et pas au milieu du village. Pedro Gonzalez répond que pour le sagex ce n'est pas le SEOD qui s'en occupe, c'est la commune qui le débarrasse et c'est plus facile pour l'employé communal, Richard Chèvre.

Une personne note que c'est la 2^{ème} fois, dans un tous-ménages, que le conseil communal cherche des personnes rémunérées pour participer au bureau de vote. Il note que c'est un devoir de participer au bureau de vote. Il relève que le règlement sur les élections communales mentionne dans son art. 59 : le Conseil communal peut infliger une amende de Fr. 20.- à Fr. 200.- aux membres du bureau électoral qui font défaut entièrement ou partiellement aux opérations d'un vote ou d'une élection sans excuse écrite valable suffisante, ce règlement a été accepté il a environ 3 ans et demi. Il note que ça fait 50 ans qu'il est dans la commune, il n'y jamais vu ça, il ne voit pas pourquoi il faudrait des personnes rémunérées. Philippe Kunz répond qu'on convoque 5-6 personnes, et, en réalité, il y en vient une ou deux et là on a un souci, les gens ne s'excusent pas, ils paient l'amende. Philippe Kunz note qu'il y a Bourrignon qui a une commission des votations.

Un citoyen demande à qui il doit demander s'il veut louer la cabane du football. On lui répond qu'il faut s'adresser au FC Movelier notamment à son président. Pour le moment le FC Movelier existe encore.

Une habitante a loué la halle de gymnastique pour un événement privé, elle note qu'ils ont eu froid, elle trouve que ce soir il ne fait pas trop chaud non plus, en voyant le président en doudoune. Elle demande si ce ne serait pas possible de monter un peu le chauffage.

Une personne est épatée concernant l'éclairage public, si on va à pied, il fait plus nuit qu'avant et pas mal de lampes lâchent. Il se demande quand on va taper sur la table pour avoir un éclairage correct. Philippe Kunz note que la facture finale ne nous est pas encore parvenue. Il y a encore 2-3 choses à faire. Ils ont été relancés. Richard Chèvre relève qu'effectivement lui-même les relance régulièrement depuis 3 ans qu'on a voté les Fr. 203'000.-.

Un habitant note qu'avec le Pal il y a quelques mois il y a eu une séance d'information. Il a téléphoné à la secrétaire pour savoir s'il fallait faire opposition. Elle lui a répondu qu'il fallait attendre que ça paraisse dans le Journal Officiel, le Maire lui a d'ailleurs confirmé ça. Il demande pourquoi demain déjà certains sont convoqués en s'étant opposés provisoirement à ce PAL est-ce qu'on doit attendre, est-ce trop tard ou faut-il le faire ? Philippe Kunz répond que quand il y a eu cette séance d'information il a été dit que la Commune voulait entendre les souhaits de certaines personnes, et ces personnes ont écrit à la commune. Certaines personnes sont convoquées demain, une autre partie le sera au mois de janvier, demain et en janvier ça ne sera pas officiel. Il faudra faire attention quand le dépôt public paraîtra et là ce sera officiel. Demain il y aura des discussions sur les doléances de ces personnes on va essayer de trouver des solutions si on peut ou on ne peut pas. Ce n'est pas la Commune qui décide c'est le service cantonal de l'aménagement du territoire.

Un citoyen note qu'il y a une année, il avait demandé pour mettre des foehns à la halle. Il demande si quelque chose a été fait de ce côté-là. La caissière confirme que c'est mis au budget.

Il n'y a plus de question.

Le président lève la séance à 22h35 et souhaite de belles Fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Au nom de l'Assemblée communale :

Le Président :

La Secrétaire :